



*Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Administration générale de la Culture  
Service général de la création artistique*

# **CONSEIL INTERDISCIPLINAIRE DES ARTS DE LA SCENE**

## **RAPPORT D'ACTIVITES 2014**

- Présentation publique du 11 mai 2015-  
Maison du Spectacle « La Bellone »  
Rue de Flandre 46 - 1000 Bruxelles

## PLAN

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>1. HISTORIQUE .....</b>	<b>4</b>
1.1. RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DE L'INSTANCE.....	4
1.1.1. Missions .....	4
1.1.2. Composition .....	4
1.1.3. L'interdisciplinarité .....	5
1.1.4. Le conte .....	5
<b>2. FACTUEL.....</b>	<b>6</b>
2.1. ACTUALITES ET CHANGEMENTS PAR RAPPORT AU BILAN PRECEDENT .....	6
2.2. ANALYSE DES BUDGETS ET DES DOSSIERS EXAMINES PAR LE CIAS EN 2014 .....	7
2.2.1. AB 33.04.15.....	7
2.2.2. AB 33.06.17 .....	7
2.2.3. AB 33.07.17.....	7
2.2.4. AB 33.10.17.....	8
2.2.5. AB 33.11.17.....	8
<b>3. CONSTATS, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES .....</b>	<b>9</b>
ANNEXE 1 : LISTE DES MEMBRES DU CIAS EN 2014 .....	10
ANNEXE 2 : TABLEAUX BUDGETAIRES.....	11
ANNEXE 3 : NOMBRE DE DOSSIERS DE DEMANDES PONCTUELLES TRAITES PAR LE CIAS ET LISTE DES PROJETS AYANT REÇU L'AVIS FAVORABLE DU CIAS .....	17
ANNEXE 4 : REPARTITION EN FONCTION DES CATEGORIES DE DOSSIERS PONCTUELS.....	17
ANNEXE 6 : REFLEXION SUR LES PERFORMANCES .....	18
ANNEXE 5 : ORDRE DU JOUR DES REUNIONS .....	19

## **INTRODUCTION**

Très peu de renouvellements de contrats-programmes ou de conventions tombant cette année, ce sont essentiellement des projets interdisciplinaires et dans le domaine du conte qui ont été traités par le Conseil interdisciplinaire des Arts de la Scène en 2014.

Une fois encore, nous avons connu une augmentation significative du nombre de dossiers, ce qui manifeste à l'évidence d'une vitalité du secteur. Cette augmentation du nombre était cumulée à l'augmentation du montant moyen des subventions demandées, du fait, notamment, d'une professionnalisation affirmée dans le domaine du conte, qui entraîne une complexification des projets et des exigences croissantes au niveau de la mise en scène et des moyens techniques nécessaires pour ce type de productions.

Cette situation a mis d'autant plus en évidence l'étrécissement de l'enveloppe budgétaire dont disposait le CIAS en 2014.

Mais elle a aussi entraîné une prise de conscience des politiques de la nécessité d'augmenter l'aide pour ce secteur en développement. En 2015, un doublement de la dotation du secteur interdisciplinaire et conte permettra certainement de mieux valoriser la qualité des projets qui sont soumis au Conseil. C'est assurément, en ces temps de crise, une bonne nouvelle qui encouragera les porteurs de projets.

Le CIAS propose toutefois de ne pas scinder les enveloppes contes et projets interdisciplinaires afin de garder la souplesse nécessaire pour s'adapter à la qualité et au nombre des projets reçus dans chacune de ces disciplines.

Une autre nouveauté qui pointe le bout de son nez pour 2015 est, dans le cadre du nouveau décret relatif aux centres culturels, l'implication du CIAS dans l'examen des demandes de reconnaissance d'actions culturelles spécialisées de diffusions en art de la scène par ces mêmes centres culturels. Voilà donc un élargissement du cahier des charges auquel le CIAS devra faire face dès 2015, mais surtout à partir de 2016, et qu'il conviendra d'anticiper.

Ce rapport rend compte d'une année de travail du CIAS, avec l'aide et le soutien de l'Administration de la Culture qui a pleinement accompagné les travaux du Conseil tant au niveau de la préparation, de l'analyse et du suivi des dossiers de demandes qu'au niveau du contrôle et des rapports sur les actions menées par les opérateurs.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Benoît Debuyst  
Président

## **1. HISTORIQUE**

### **1.1. Rappel du fonctionnement de l'Instance**

#### **1.1.1. Missions**

Le Conseil interdisciplinaire des Arts de la Scène est institué par le décret du 10 avril 2003<sup>1</sup> relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel, modifié en 2005 et 2006 et complété par les arrêtés<sup>2</sup> du 23 juin 2006 et du 30 juin 2006 instituant leurs missions, compositions et fonctionnement.

Les articles 59 et 60 de la sous-section 9 de cet arrêté du 30 juin 2006 prévoient les missions et la composition du Conseil Interdisciplinaire des Arts de la Scène.

En tant qu'instance d'avis, le Conseil interdisciplinaire est chargé d'émettre des *avis*, ou propositions, auprès de la Ministre de la Culture, à qui la *décision* finale revient.

L'article 59, §1<sup>er</sup> prévoit que *le Conseil formule tout avis ou recommandation sur les projets de création et /ou de diffusion relevant de plusieurs domaines des arts de la scène et en particulier les avis prévus dans le décret des Arts de la Scène à propos des bourses, aides ponctuelles, conventions, contrats-programmes et modalités de suspension, résiliation ou modification des conventions ou des contrats-programmes.*

L'article 59, § 2 prévoit que *le Conseil coordonne les avis émis par les autres instances d'avis des Arts de la Scène, pour les dossiers qui relèvent de plusieurs domaines.*

En 2015, le Conseil interdisciplinaire des Arts de la Scène entame sa huitième année de fonctionnement. Il a tenu 10 réunions en 2014.

#### **1.1.2. Composition**

L'article 60 prévoit que *le Conseil se compose de treize membres avec voix délibérative nommés par le Gouvernement (...), et répartis comme suit :*

1° Un expert justifiant d'une compétence ou d'une expérience en art dramatique, et plus particulièrement d'une compétence dans le domaine de la diffusion théâtrale en Communauté française : *Martine LAHAYE* ;

2° Un expert justifiant d'une compétence ou d'une expérience dans le domaine du théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse : *Marylène TOUSSAINT* ;

3° Un expert justifiant d'une compétence ou d'une expérience en musique non classique, et plus particulièrement d'une compétence dans le domaine de la diffusion musicale en Communauté française : *poste à pourvoir* ;

4° Un expert justifiant d'une compétence ou d'une expérience dans le domaine de la musique classique et contemporaine : *Benoît DEBUYST* ;

5° Un expert justifiant d'une compétence ou d'une expérience dans le domaine de l'art de la danse : *Didier ANNICQ* ;

6° Un expert justifiant d'une compétence ou d'une expérience dans le domaine des arts forains, arts du cirque, et de la rue : *Catherine MAGIS* ;

---

<sup>1</sup> Modifié le 20/7/2005 et publié au MB le 14/9/2005

<sup>2</sup> Publiés au MB le 27/9/2006

7° Un expert justifiant d'une expérience ou d'une compétence en sciences et technologies de l'information : *Arnaud BOZZINI* ;

8° Deux représentants d'organisations représentatives interdisciplinaires d'utilisateurs agréées du secteur professionnel des arts de la scène : *Colette HUCHARD et Benoît RAOULT* ;

9° Quatre représentants de tendances idéologiques et philosophiques : *Pascal VERHULST (PS), Jean-Claude ENGLEBERT (ECOLO) et deux postes à pourvoir (MR et CDH)*.

### 1.1.3. L'interdisciplinarité

La mise en place du CIAS a été voulue par l'Administration et la Ministre pour répondre à une réalité de plus en plus prégnante d'interdisciplinarité des projets.

Depuis le début, le Conseil n'a pas souhaité définir trop précisément cette notion d'interdisciplinarité, ce qui aurait pu conduire notamment à le submerger de demandes les plus diverses.

Il a d'ailleurs été demandé aux différentes instances d'avis des arts de la scène de veiller dans leurs analyses, à ne pas se replier sur une définition strictement sectorielle mais à garder une plus grande ouverture aux projets qui convoquent parfois plusieurs disciplines dans la limite de leurs critères respectifs.

Comme il peut parfois être difficile de définir le théâtre ou la danse, il n'est pas aisé de définir l'interdisciplinaire. Le CIAS tend à donner une priorité à des projets comportant différentes disciplines en interaction les unes avec les autres sans prédominance d'une discipline sur les autres. De plus en plus d'opérateurs estiment avoir enfin « trouvé leur place » dans ce Conseil.

Enfin, en ce qui concerne les conventions et les contrats-programmes, certains lieux ou festivals relèvent du CIAS car soit leurs missions ne sont pas aisément attribuables aux secteurs spécifiques (comme le festival Voix de Femmes ou le Manège.mons), soit ils relèvent clairement de fonctions interdisciplinaires (comme L'L) ou enfin, pour des raisons historiques (l'Association internationale Adolphe Sax ou le Festival du rire de Rochefort), le CIAS étant un lieu de discussion considéré comme adéquat au vu de la variété des experts qui y sont nommés.

### 1.1.4. Le conte

Depuis la création du CIAS, les membres gèrent les dossiers relevant de ce secteur. Or, le Conseil ne comporte aucun membre explicitement expert dans ce domaine, qui n'est d'ailleurs pas prévu dans le Décret des Arts de la Scène.

Plusieurs réflexions ont eu lieu concernant la gestion de ce secteur. Pour les membres du CIAS, la redirection du conte vers une autre instance d'avis ne paraît actuellement pas pertinente. Les membres souhaitent que le conte soit reconnu et soutenu, mais estiment la création d'une commission spécifique conte prématurée voire inadéquate, car créer une nouvelle instance d'avis ne paraît pas pertinent dans le contexte actuel. Actuellement, le CIAS poursuit l'examen des dossiers contes tout en invitant des experts du secteur à leur donner un éclairage sur les dossiers.

Une session spécifique pour les projets relatifs au secteur est organisée une fois par an depuis 2013.

## **2. FACTUEL**

### **2.1. Actualités et changements par rapport au bilan précédent**

Dix réunions du CIAS se sont tenues entre janvier et décembre 2014<sup>3</sup>.

Les membres du CIAS ont respecté le calendrier de dépôt et d'examen des dossiers mis en place depuis 2013. Ainsi, une session pour les projets contes, une session pour les festivals interdisciplinaires et deux sessions pour les aides aux créations interdisciplinaires ont eu lieu. Contrairement à l'année précédente, les crédits budgétaires utilisés sont ceux de l'année en cours.

Le CIAS regrette que les élections et le passage entre les ministres successives aient retardé la finalisation des avis. Les avis de certains dossiers étudiés en avril n'ont pu être communiqués aux opérateurs qu'en octobre.

Le nombre de dossiers reçus pour ces sessions a augmenté par rapport aux années précédentes. Trente dossiers de demandes ponctuelles ont ainsi été déposés, contre 28 en 2013.

Après celle de 2013, la deuxième session spécifique aux projets contes s'est tenue en mars 2014. A cette occasion, le CIAS a invité deux experts extérieurs provenant du secteur. Ces derniers ont pu aider les membres à remettre un avis sur les dossiers même si les décisions finales ont été prises entre les membres du CIAS.

Les membres ont pu constater un engouement pour les projets de ce secteur. Ainsi, 11 dossiers ont été déposés contre 6 en 2013. Les membres ont également remarqué une plus grande qualité des projets.

Le CIAS a organisé en 2014 deux journées de réflexions sur des thématiques bien particulières.

La première journée était consacrée à la performance. Le CIAS a invité à cette occasion plusieurs professionnels de secteurs différents (danse, cirque, théâtre, arts plastiques, arts numériques, etc.) concernés par cette thématique.

Cela a permis de proposer une définition de la performance, de tirer certaines conclusions et de dégager des pistes de solution pour cette discipline bien particulière qui sort souvent des Vade-mecum des conseils<sup>4</sup>.

Lors de la seconde journée de réflexion de 2014, la Direction des Centres culturels et les inspecteurs référents sont venus présenter le Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels et son arrêté d'exécution du 24 avril 2014.

En effet, il y est prévu que le CIAS examine les demandes de Centres culturels qui solliciteront la reconnaissance d'une action culturelle spécialisée de diffusion des arts de la scène.

Cette journée a été l'occasion de présenter le Décret à la lumière du rôle attendu par le CIAS et de répondre aux questions des membres.

Le CIAS voit dans cette nouvelle responsabilité une reconnaissance du sérieux de son travail et de la propension de ses membres à dépasser les clivages sectoriels.

Le travail sera ensuite poursuivi par les différents services de l'Administration concernés avant de revenir au CIAS dans le courant 2015. Les premiers dossiers sont attendus vers la mi-2016.

---

<sup>3</sup> Le détail des ordres du jour se trouve en annexe 6, p. 19

<sup>4</sup> Voir les conclusions de cette réunion en annexe 5, p. 18

## **2.2. Analyse des budgets et des dossiers examinés par le CIAS en 2014<sup>5</sup>**

Le budget du secteur interdisciplinaire et du conte peut être réparti en 5 enveloppes, qui correspondent aux « articles de base » (A.B.), soit des divisions du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces articles de base n'ont pratiquement pas évolué en 2014.

### **2.2.1. AB 33.04.15**

Cet article de base est destiné aux **projets dans le domaine du conte**. Son montant de 179.000 € permet uniquement d'octroyer les subventions aux deux conventionnés du secteur : Chiny, cité des contes et la Maison du conte et de la littérature de Jodoigne.

### **2.2.2. AB 33.06.17**

Depuis 2012, un article de base est spécifiquement dédié à l'aide aux **projets interdisciplinaires**. Son montant de 50.000 € n'a pas évolué depuis sa création. Il est destiné au subventionnement des projets ponctuels interdisciplinaires. Il couvre également les projets du secteur du conte, faute de crédits sur l'AB spécifique.

Cette année, 30 demandes d'aides ponctuelles ont été déposées auprès du CIAS. Il s'agit d'une augmentation de 9 % par rapport à 2013.

On peut d'ailleurs constater que, excepté en 2011, le nombre de dossiers reçus a augmenté chaque année.

Le nombre de projets recevant un avis favorable du CIAS est resté fort stable (10 en 2012, 12 en 2013 et 11 en 2014). Ainsi en 2014, onze projets ont reçu une subvention. Malheureusement, vu le montant peu important de l'enveloppe budgétaire, les subventions attribuées sont peu importantes. La moyenne par projet des montants attribués s'élevait à 3.500 € cette année.

Le Conseil redoutait que des aides aussi dérisoires par rapport aux besoins exprimés ne permettent plus d'aider les projets du secteur et ne stimulent plus la création. De plus, le temps passé par les opérateurs dans la préparation de leurs dossiers, par l'Administration dans la mise en état de ceux-ci et par les membres du CIAS dans la préparation et la tenue des réunions mène à une déperdition d'énergie à peine utile.

Sur l'ensemble des dossiers examinés en 2014 par le CIAS, 36 % proviennent du domaine du conte contre 28 % en 2013. Sur les 11 dossiers examinés, 6 ont obtenu une subvention pour un montant total de 19.500 €.

Pour les projets interdisciplinaires, 19 dossiers ont été déposés et seulement 5 ont reçu un avis positif.

Etant donné le montant de l'enveloppe budgétaire et le nombre de dossiers reçus, les membres ont dû être très stricts dans l'examen des dossiers et dans la détermination des montants.

### **2.2.3. AB 33.07.17**

Le montant de 1.182.000 € sur l'article de base 33.07.17 permet de couvrir les **conventions et les contrats-programmes interdisciplinaires**.

Il est resté identique par rapport à celui de 2012.

En 2014, le Conseil a procédé au renouvellement de la convention de la Maison du spectacle-la Bellone.

---

<sup>5</sup> Voir les tableaux budgétaires, en annexe 2, p. 11 et la liste des dossiers examinés, en annexe 3, p.17.

La Ministre a souhaité que ce dossier, auparavant au Service du théâtre, soit examiné par le CIAS plutôt que par le Conseil de l'Art dramatique compte tenu de la transversalité du projet défendu par l'opérateur.

L'opérateur dispose d'une subvention de 139.000 € sur un article de base nominatif. Le CIAS a proposé de renouveler sa convention pour quatre années avec une redéfinition de ses missions pour la même convention.

Aucune autre convention n'a dû être renouvelée cette année.

Le CIAS a également reçu quatre demandes de premières conventions qui ont reçu un avis négatif. Ne disposant pas de marge de manœuvre budgétaire pour ce type de demande, il est toujours difficile pour les membres d'étudier sereinement ces dossiers. Mais un avis artistique et budgétaire pour chaque dossier est remis à la Ministre.

#### 2.2.4. AB 33.10.17

Cet article de base nominatif permet d'octroyer l'ensemble de la subvention du **Manège.mons**. Son montant de 5.392.000 € est identique depuis 2012.

#### 2.2.5. AB 33.11.17

Il s'agit du deuxième article de base nominatif du secteur. Il permet de subventionner le **Palais des Beaux-arts de Charleroi** à hauteur de 1.870.733 €.

Son augmentation de 69.733 € par rapport à 2013 est un transfert du budget du Service de la musique classique auparavant dédiés à l'asbl Concerts symphoniques populaires qui est actuellement incluse dans le contrat-programme.

### **3. CONSTATS, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES**

Depuis mars 2015, le Service général des Arts de la Scène est devenu le Service général de la Création artistique. Il rassemble les arts de la scène, les arts plastiques et numériques et le secteur pluridisciplinaire de la Culture.

Lors de l'élaboration du budget 2015, le gouvernement actuel a décidé de diminuer de 1% les subventions des opérateurs conventionnés et contrats-programmés de la Culture.

Par ailleurs, il a également souhaité augmenter les articles de base des aides aux projets des secteurs en ayant davantage besoin. De ce fait, 50.000 € supplémentaires ont été ajoutés à l'article de base dédié à l'aide aux projets interdisciplinaires, ce qui double le montant de l'enveloppe. Même si ce montant reste insuffisant vu le nombre de dossiers augmentant chaque année et en comparaison avec les autres secteurs, les membres espèrent pouvoir aider les projets à une plus juste valeur.

En 2014, aucune convention ou contrat-programme ne venait à échéance. En 2015, le CIAS aura, par contre, l'occasion d'examiner les dossiers de renouvellement de Chiny, cité des contes et du Festival du Rire de Rochefort.

Cette année, il est également prévu de discuter de la pertinence de l'application d'un échéancier commun pour les conventions et les contrats-programmes.

Actuellement, cet échéancier est appliqué aux services du théâtre, de la danse et du cirque et permet d'étudier les catégories d'opérateurs similaires en même temps.

Les réflexions sur les performances entamées en 2014 pourront se poursuivre en 2015 de même que celles sur l'application du nouveau Décret des Centres Culturels.

Après deux années concluantes, le calendrier de dépôt et d'examen des dossiers sera poursuivi en 2015. Il permet, en effet, aux opérateurs, à l'Administration, aux membres du CIAS et aux représentants de la Ministre de pouvoir travailler plus efficacement. Une évaluation sera prévue cette année afin de voir si des modifications sont nécessaires.

# ANNEXES

## Annexe 1 : Liste des membres du CIAS en 2014

### MEMBRES EFFECTIFS

<u>Président</u>	Benoît DEBUYST
<u>Vice-président</u>	Didier ANNICQ
<u>Membres</u>	Benoît RAOULT Didier ANNICQ Benoît DEBUYST Colette HUCHARD Catherine MAGIS Pascal VERHULST Jean-Claude ENGLEBERT Martine LAHAYE Marylène TOUSSAINT Arnaud BOZZINI Philippe FRANCK (jusque mai 2014) Anne COLLARD (jusque mai 2014)
<u>Observateurs</u>	Jean-Philippe VAN AELBROUCK ( <i>directeur général adjoint du Service de la Création artistique</i> ) Freddy CABARAUX ( <i>directeur général adjoint du Service de l'Inspection</i> ) Patrick DENIS ( <i>Service de l'Inspection</i> ) Pierre ADAM ( <i>représentant de la Ministre de la Culture</i> ) (jusqu'en juin 2014) Céline RENCHON ( <i>représentante de la Ministre de la Culture</i> ) (depuis septembre 2014)
<u>Secrétariat</u>	Mallorie DUPLOUY Raymond BRIOT (de juin 2014 à septembre 2014)

## Annexe 2 : Tableaux budgétaires

### 2.1. Evolution générale des budgets 2005-2014 (et initial 2015)

Article de base 33.04.15 = Subventions liées aux activités liées à la diffusion et la promotion du conte

Article de base 33.06.17 = Aides ponctuelles pour les projets interdisciplinaires

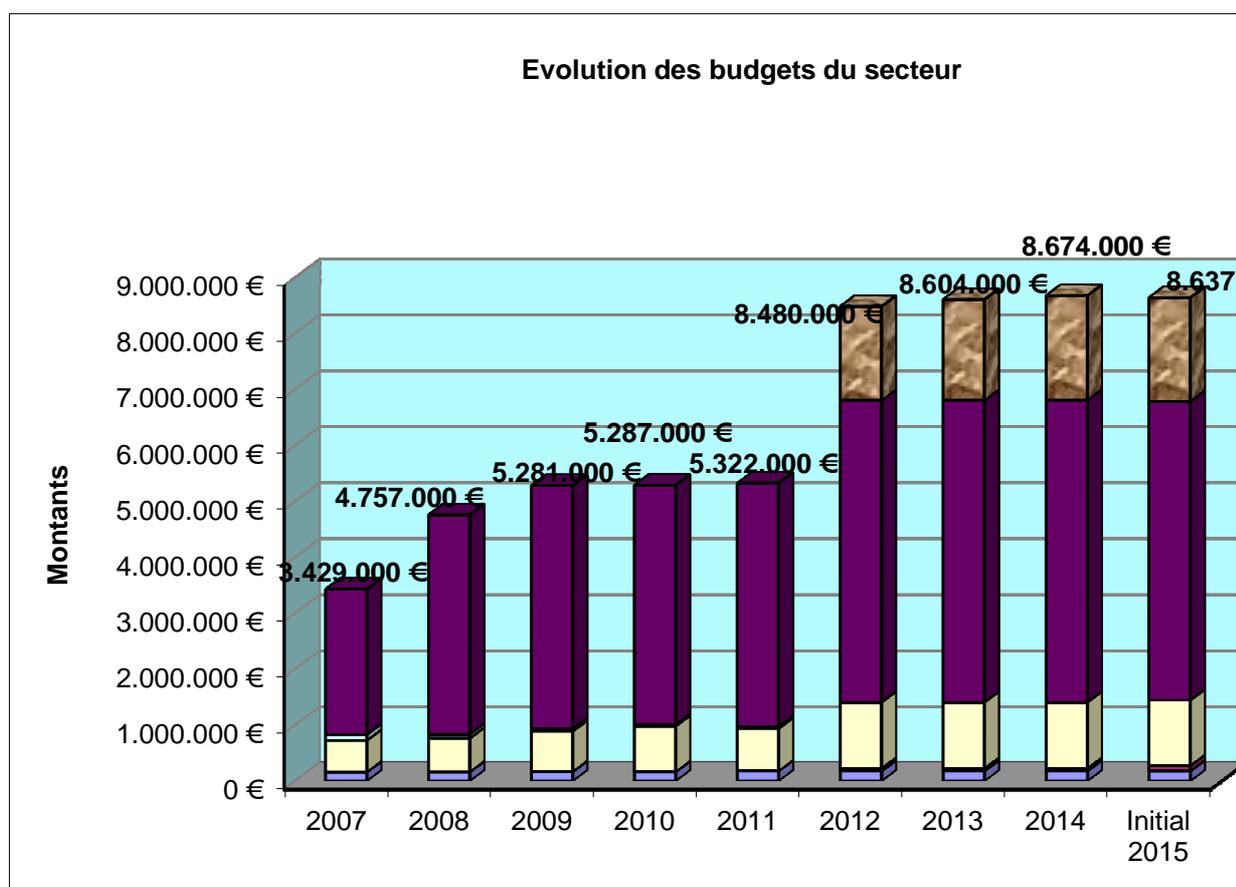
Article de base 33.07.17 = Subventions de soutien aux activités pluridisciplinaires récurrentes, conventionnées ou contrats-programmes

Article de base 33.09.17 = Subventions en relation avec la mise application des contrats Villes et Culture

Article de base 33.10.17 (nominatif) = Subvention au Centre Culturel transfrontalier « Le Manège.mons »

Article de base 33.11.17 (nominatif) = Subvention au Palais des Beaux-arts de Charleroi

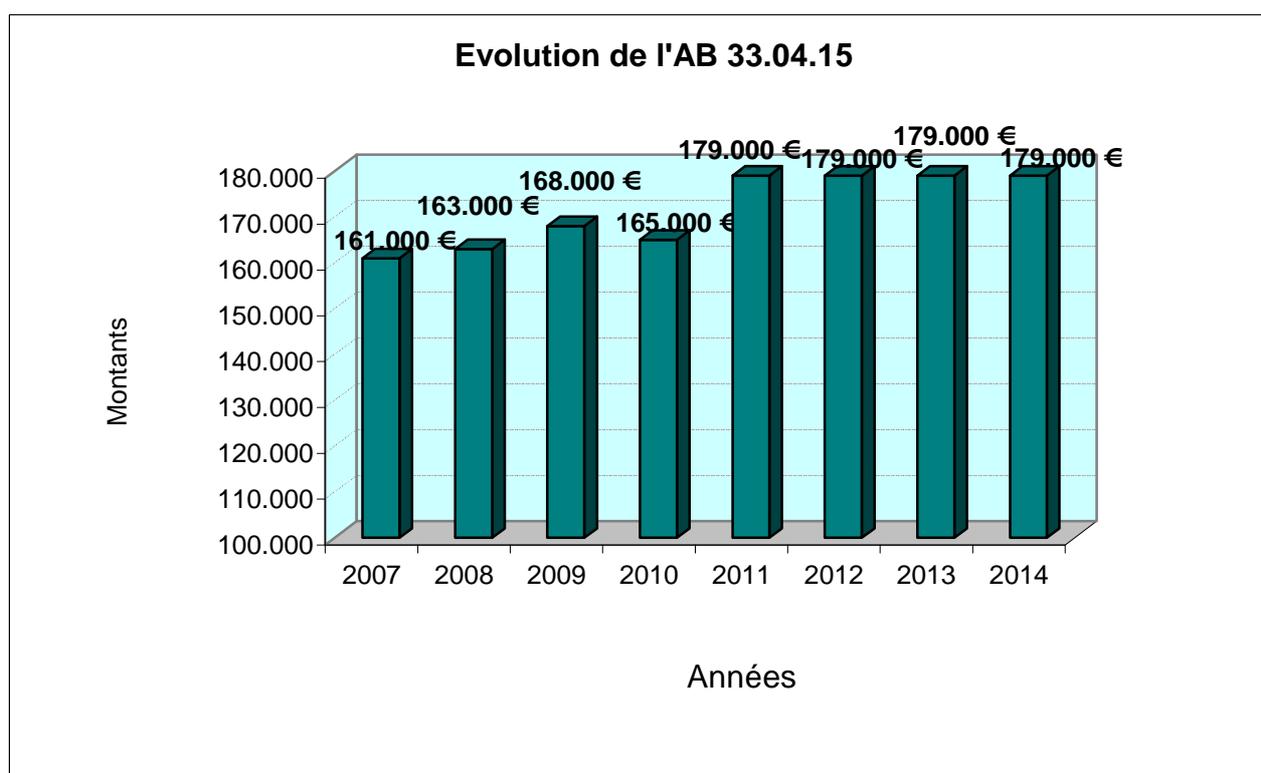
AB	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Initial 2015
33.04.15	161.000	163.000	168.000	165.000	179.000	179.000	179.000	179.000	177.000
33.06.17	0	0	0	0	0	50.000	50.000	50.000	100.000
33.07.17	568.000	603.000	723.000	819.000	761.000	1.182.000	1.182.000	1.182.000	1.170.000
33.09.17	104.000	70.000	45.000	34.000	36.000	0	0	0	0
33.10.17	2.596.000	3.921.000	4.345.000	4.269.000	4.346.000	5.392.000	5.392.000	5.392.000	5.338.000
33.11.17	0	0	0	0	0	1.677.000	1.801.000	1.871.000	1.852.000
<b>TOTAL</b>	<b>3.429.000</b>	<b>4.757.000</b>	<b>5.281.000</b>	<b>5.287.000</b>	<b>5.322.000</b>	<b>8.480.000</b>	<b>8.604.000</b>	<b>8.674.000</b>	<b>8.637.000</b>



## **2.2. Evolution par article de base des budgets 2006-2014**

*AB 33.04.15 : Subventions aux activités liées à la diffusion et la promotion du conte*

<b>33.04.15</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2013</b>
Ponctuels	0	0	0	0	0	0	0	0
Conventions	161.000	163.000	168.000	165.000	178.895	178.895	178.895	178.895
Contrats-programmes	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>161.000</b>	<b>163.000</b>	<b>168.000</b>	<b>165.000</b>	<b>179.000</b>	<b>179.000</b>	<b>179.000</b>	<b>179.000</b>

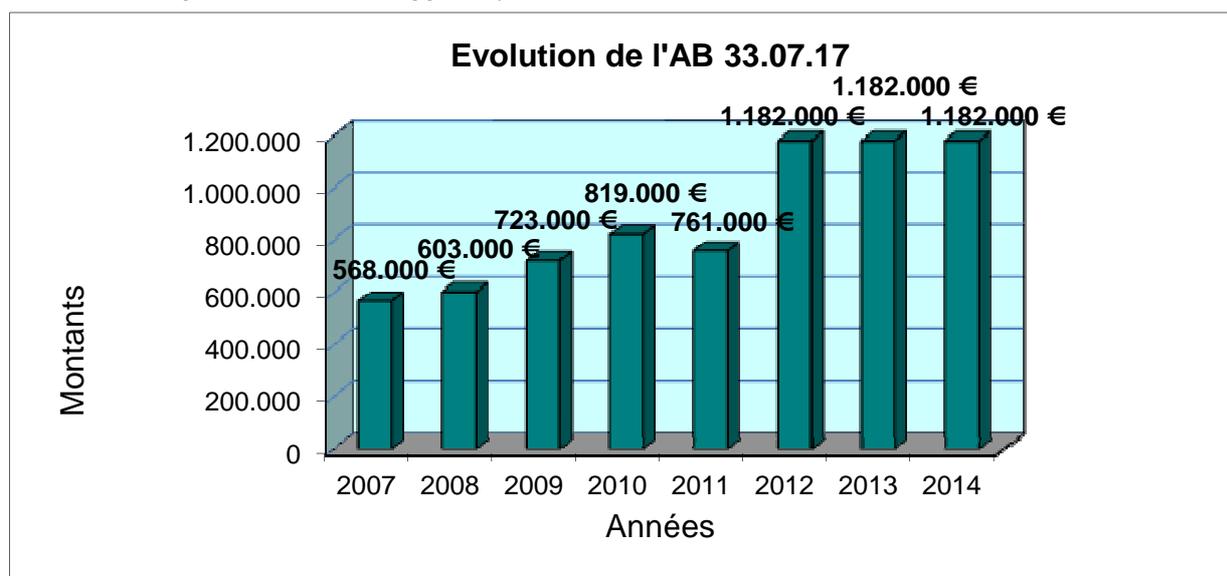


<b>Conventions</b>	<b>Durée</b>	<b>Montants 2014</b>
Chiny – Cité des Contes	2012-2015	100.000 €
Maison du Conte et de la littérature de Jodoigne	2013-2016	78.895 €

*AB 33.07.17 : Subventions de soutien aux activités pluridisciplinaires récurrentes, conventionnées ou contrats-programmes*

<b>33.07.17</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Aides ponctuelles	155.000	138.305	123.304	135.300	95.800	0*	0*	0*
Conventions	144.000	148.320	223.320	309.700	283.926	446.846	446.846	446.846
Contrats-programmes	269.000	316.375	376.376	374.000	380.732	734.732	734.732	734.732
<b>TOTAL</b>	<b>568.000</b>	<b>603.000</b>	<b>723.000</b>	<b>819.000</b>	<b>761.000</b>	<b>1.182.000</b>	<b>1.182.000</b>	<b>1.182.000</b>

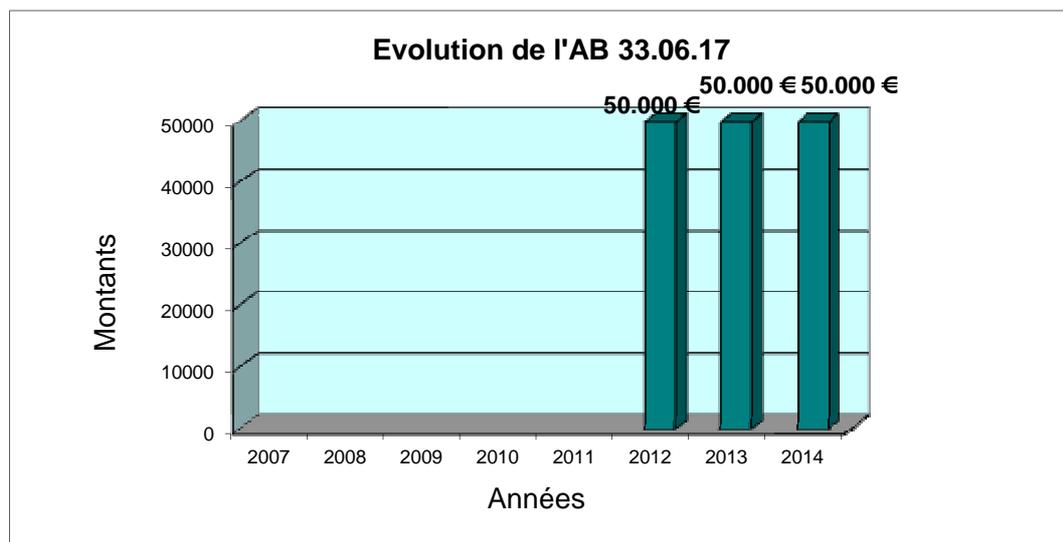
\*transfert de 50.000 € vers l'AB 33.06.17



<b>Contrats-programmes</b>	<b>Durée</b>	<b>Montants 2014</b>
L'L	2008-2012 (avenant 2014)	380.732 €
Théâtre Poème	2014-2018	354.000 €
<b>Conventions</b>		
La Roseraie-Espace Cré-action	2014-2017	30.540 €
Théâtre Marni	2013-2016	227.340 €
Voix de femmes	2014-2017	127.250 €
Association Internationale Adolphe Sax	2013-2016	35.630 €
Festival International du rire de Rochefort	2012-2015	26.086 €

AB 33.06.17= Aides ponctuelles pour des projets interdisciplinaires

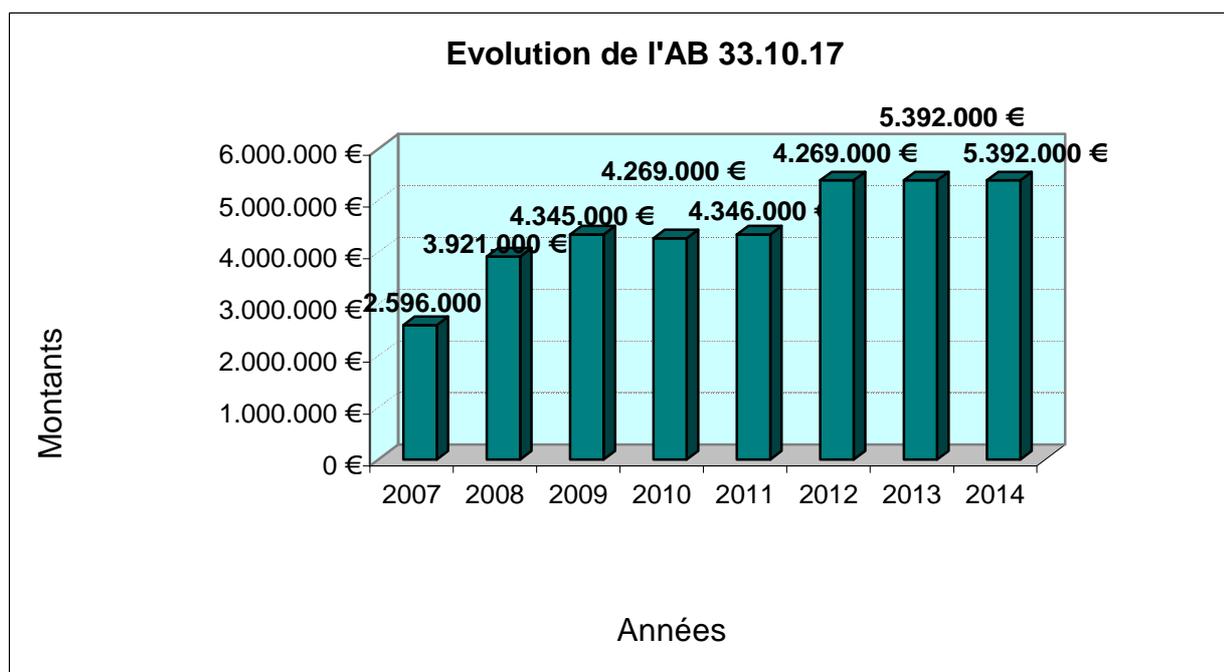
<b>33.06.17</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Aides ponctuelles	0	0	0	0	50.000	50.000	50.000
Conventions	0	0	0	0	0	0	0
Contrats-programmes	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50.000</b>	<b>50.000</b>	<b>50.000</b>



<b>Opérateurs</b>	<b>Projets</b>	<b>Montants 2014</b>	<b>Secteur</b>
Nadia Schnock	<i>Gary</i>	4.000 €	Interdisciplinaire
Onlit asbl (Alexia de Ville)	<i>Albert Camus lit l'étranger remix</i>	1.850 €	Interdisciplinaire
Polypluriel asbl	<i>Perles de la liberté</i>	5.000 €	Conte
Amandine Orban de Xivry	<i>Bouteilles aan zee</i>	6.000 €	Conte
Volubilis asbl	<i>Chemises en bouche</i>	1.500 €	Conte
Le Ponts des arts asbl	<i>Les abeilles dansent aussi le tango</i>	1.500 €	Conte
Mots et Merveilles asbl	<i>Festival Midis-contés 2014</i>	3.000 €	Conte
Fédération des conteurs professionnels	<i>Festival itinérant</i>	2.500 €	Conte
Cie du Plat pays	<i>Triple Buse</i>	7.000 €	Interdisciplinaire
Monia Montali	<i>Company</i>	2650 €	Interdisciplinaire
Milan Labouiss	<i>Detours festival</i>	4.650 €	Interdisciplinaire
Gauthier Keyaerts	<i>Sauvés du vent</i>	7.000 €	Interdisciplinaire
Giulia Palermo	<i>Bug</i>	3.000 €	Interdisciplinaire

*AB 33.10.17 = Subvention au Centre Culturel transfrontalier « Le Manège.mons »*

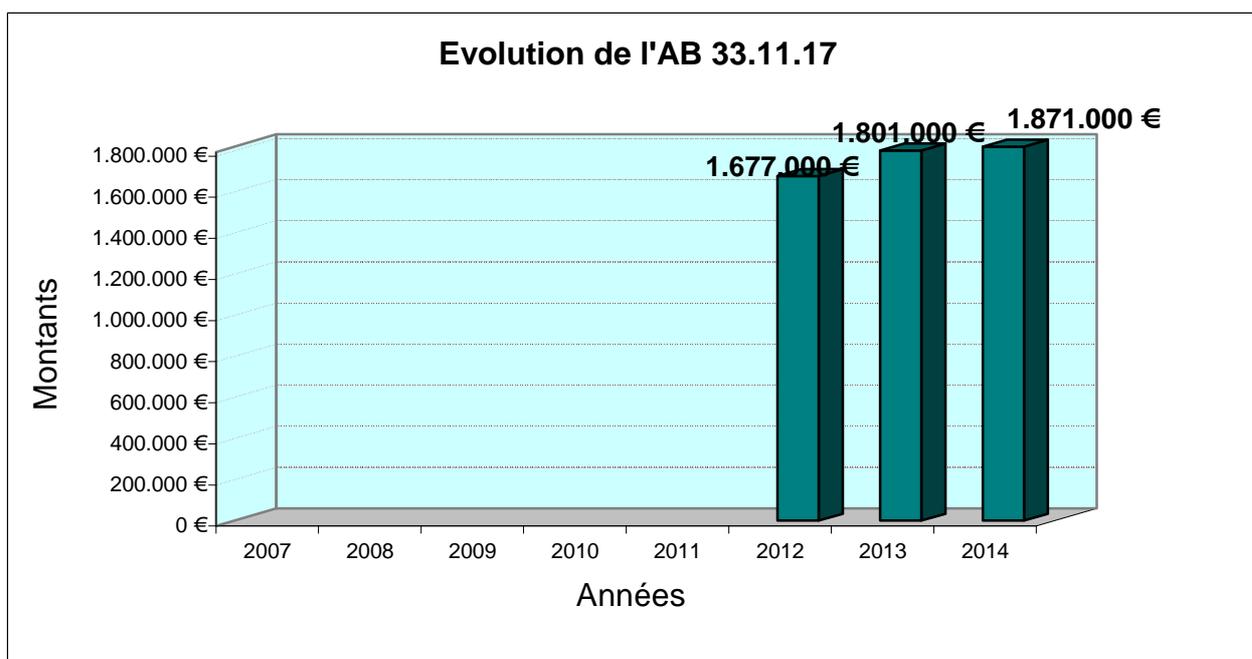
<b>33.10.17</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Aides ponctuelles	0	0	0	0	0	0	0	0
Conventions	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats-programmes	2.596.000	3.921.000	4.345.000	4.269.000	4.346.000	5.392.000	5.392.000	5.392.000
<b>TOTAL</b>	<b>2.596.000</b>	<b>3.921.000</b>	<b>4.345.000</b>	<b>4.269.000</b>	<b>4.346.000</b>	<b>5.392.000</b>	<b>5.392.000</b>	<b>5.392.000</b>



<b>Contrats-programmes</b>	<b>Durée</b>	<b>Montants 2014</b>
Le Manège.mons	2012-2016	5.392.000 €

*AB 33.11.17 = Subvention au Palais des Beaux-arts de Charleroi*

<b>33.11.17</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Aides ponctuelles	0	0	0	0	0	0	0	0
Conventions	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats-programmes	0	0	0	0	0	1.677.000	1.801.000	1.871.000
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1.677.000</b>	<b>1.801.000</b>	<b>1.871.000</b>



<b>Contrats-programmes</b>	<b>Durée</b>	<b>Montants 2014</b>
Palais des Beaux-arts de Charleroi	2013-2017	1.870.733 €

**Annexe 3 : Nombre de dossiers de demandes ponctuelles traités par le CIAS et liste des projets ayant reçu l'avis favorable du CIAS**

	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Nombre de projets examinés	7	15	25	21	23	28	30
Nombre de projets soutenus	6	7	9	8	10	12	11

Projets ayant reçu l'avis favorable du CIAS en 2014

Budget 2014

- Polypluriel: demande d'aide pour *Perles de la liberté* : 5.000 €
- Amandine Orban de Xivry: demande d'aide pour *Bouteilles aan zee* : 6.000 €
- Volubilis asbl: demande d'aide pour *Chemises en bouche* : 1.500 €
- Le Ponts des arts asbl: demande d'aide pour *Les abeilles dansent aussi le tango* : 1.500 €
- Mots et Merveilles: demande d'aide pour *Festival Midis-contés 2014* : 3.000 €
- Fédération des conteurs professionnels: demande d'aide pour le *Festival itinérant* : 2.500 €
- Cie du Plat pays: demande d'aide pour *Triple buse* : 7.000 €
- Monia Montali: demande d'aide pour *Company* : 2650 €
- Milan Labouiss: demande d'aide pour *Detours festival* : 4.650 €
- Gauthier Keyaerts : demande d'aide pour *Sauvés du vent* : 7.000 €
- Giulia Palermo : demande d'aide pour *Bug* : 3.000 €

**Annexe 4 : Répartition en fonction des catégories de dossiers ponctuels**

<b>Catégories</b>	<b>Nombre dossiers reçus</b>	<b>Nombre de dossiers ayant reçu l'avis favorable du CIAS</b>
Festivals interdisciplinaires	2	0
Projets contes	11	6
Projets interdisciplinaires 1 <sup>ère</sup> session	13	3
Projets interdisciplinaires 2 <sup>ème</sup> session	4	2
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>11</b>

## **Annexe 6 : Réflexion sur les performances**

Le Conseil Interdisciplinaire des Arts de la Scène a entamé une réflexion sur les performances lors de sa réunion du 13 février 2014.

Il a invité des secrétaires d'instances d'avis concernées par cette thématique ainsi que des intervenants extérieurs.

Les conclusions de cette journée sont les suivantes :

- La performance pourrait être définie comme une démarche créative avec une stratégie d'intervention devant un public où les attitudes deviennent forme vivante ou spectacle.
- La question de la reproductibilité évolutive est importante dans une performance. La forme n'est jamais figée mais la démarche peut être reproductible.
- Les instances d'avis peuvent intervenir à différents moments pour le soutien. Par exemple : sous forme de bourse de recherche, de cachets pour les représentations, etc.
- L'aide à la conception doit être distinguée de l'aide à la production. Pour l'aide à la conception, il n'y a pas d'obligation de résultat. Mais les performances ne doivent pas être confondues avec les work-in-progress. La volonté de réaliser une performance doit être voulue par l'artiste.
- Il est conseillé aux autres instances d'avis de s'ouvrir aux performances en étant moins strictes sur les critères de diffusion notamment. Les critères d'acceptation de ces types de dossiers doivent être différents. Ils peuvent devenir le nombre de partenariats par exemple. Le mieux est sans doute de faire une analyse au cas par cas vu que toutes les performances sont différentes.

## **Annexe 5 : Ordre du jour des réunions**

### **Réunion du 13/01/14**

Présence de 9 membres sur 12

1. Présentation du nouveau contrat-programme 2013-2017 du Palais des Beaux-arts de Charleroi par Pol Mareschal, collaborateur de la Ministre
2. Les nouveaux disparus asbl: demande d'aide pour *La Caravane de la diversité*
3. Martin Charlier : demande d'aide pour *Caval'rire 2014*
4. Divers : suivi des décisions de la Ministre

### **Réunion du 13/02/14**

Présence de 9 membres sur 12

1. Réflexions sur le secteur de la performance
2. Divers

### **Réunion du 12/03/14**

Présence de 5 membres sur 12 (et d'une procuration)

1. Polypluriel : demande d'aide pour *Perles de la liberté*
2. Amandine Orban de Xivry : demande d'aide pour *Bouteilles aan zee*
3. Roxane Ca'Zorzi : demande d'aide pour *Le hollandais volant*
4. Ludwine Deblon : demande d'aide pour *Dieu, Erasme et moi*
5. Muriel Durant : demande d'aide pour *Spectacles de conte pour toutes petites oreilles*
6. Volubilis asbl : demande d'aide pour *Chemises en bouche*
7. Le Ponts des arts asbl : demande d'aide pour *Les abeilles dansent aussi le tango*
8. Des idées, des paroles : demande d'aide pour *Contes du bout du monde*
9. Mots et Merveilles : demande d'aide pour *Festival Midis-contés 2014*
10. Sauf Erreur et omission : demande d'aide pour *Festival de la parole 2014*
11. Fédération des conteurs professionnels: demande d'aide pour le *Festival itinérant*

### **Réunion du 20/03/14**

Présence de 4 membres sur 12 (et de deux procurations)

1. La Bellone : renouvellement de la convention
2. Calendrier du second semestre 2014

### **Réunion du 24/04/14**

Présence de 6 membres sur 12

1. Cie du Plat pays: demande d'aide pour *Triple Buse*
2. Cie du banc public: demande d'aide pour *Fata Morgana*

3. Monia Montali: demande d'aide pour *Company*
4. In progress asbl: demande d'aide pour *Dualskin*
5. Milan Labouiss: demande d'aide pour *Detours festival*
6. Olivier Cima: demande d'aide pour *La Longue vue*
7. Marcelo Mardones: demande d'aide pour *Processionism*
8. Parcours asbl: demande d'aide à la reprise pour *Hortus Minor*
9. Tel quel asbl: demande d'aide pour *Hakuna*
10. Nicolas Duvauchel: demande d'aide pour *Bancal s'installe*
11. Romain Dayez: demande d'aide pour *Las Huelgas*
12. Le Cargo X: demande d'aide pour *Game Ovaires 3*
13. Alors Collectif / Les Etrangers asbl : demande d'aide pour *Willkommen  
Bienvenue Welkom*

### **Réunion du 19/05/14**

Présence de 10 membres sur 12

1. Présentation du rapport d'activités

### **Réunion du 18/06/14**

Présence de 6 membres sur 10

1. Les dimanches du conte: demande de convention
2. Cie Thomas&co: demande de convention
3. Cie enchantée: demande de convention
4. Fédérations de conteurs professionnels: demande de convention
5. Festival du rire de Rochefort : évaluation à mi-parcours

### **Réunion du 10/09/14**

Présence de 8 membres sur 10

1. Présentation du décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels et de son arrêté d'exécution du 24 avril 2014 par la Direction des Centres culturels et les inspecteurs référents

### **Réunion du 16/10/14**

Présence de 6 membres sur 10

1. Cie enchantée : demande d'aide pour *Germinal*
2. Quatuor Alfama : demande d'aide pour *Pomme- Henriette*
3. Gauthier Keyaerts : demande d'aide pour *Sauvés du vent*
4. Giulia Palermo : demande d'aide pour *Bug*
5. Divers

### **Réunion du 12/12/14**

Présence de 8 membres sur 10

1. Calendrier du premier semestre 2015

2. Chiny, cité des contes : évaluation à mi-parcours – rapport de Nathalie Wauthy, inspectrice
3. Festival du rire de Rochefort : évaluation à mi-parcours
4. Manège.mons : évaluation à mi-parcours
5. Divers

La moyenne des présences des membres lors des réunions de l'année 2014 est de 63 %.

Pour toute information :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Administration générale de la Culture  
Service général de la création artistique  
Secteur de l'Interdisciplinaire et du Conte

Mallorie Duploux  
Boulevard Léopold II, 44  
1080 Bruxelles  
Tél : 02/413.24.92  
E-mail : [mallorie.duploux@cfwb.be](mailto:mallorie.duploux@cfwb.be)  
Site Internet : [www.creationartistique.cfwb.be](http://www.creationartistique.cfwb.be)